

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités de judo-jujitsu

← Retour à la recherche






BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités de judo-jujitsu

Code de la fiche :
RNCP40424

Etat :
Active

↓ Télécharger la fiche ? Aide en ligne 🇫🇷 Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 4
	Code(s) NSF	335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs
	Formacode(s)	15436 : Éducation sportive 15405 : Judo
	Date de début des parcours certifiants	17-02-2025
	Date d'échéance de l'enregistrement	17-02-2030

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'ac

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations



Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	1300165870001 1	-	https://www.sports.gouv.fr/

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement des activités de judo-jujitsu nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités de judo jujitsu » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Activités visées :

Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation

Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics

Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

Conception de séances et de cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu

Conduite d'une séance d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu

Evaluation de séances et de cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu

Compétences attestées :

Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus

Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci

Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre

Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

Définir les finalités d'un cycle de séances de judo-jujitsu, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment les publics en situation de handicap

Définir les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils et le déroulement des séances d'un cycle de judo-jujitsu, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances

Définir les conditions de réalisation d'une séance de judo-jujitsu, en tenant compte des caractéristiques de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même et le respect de la réglementation en vigueur

Vérifier les conditions de réalisation d'une séance de judo-jujitsu, en tenant compte de son contenu pour s'assurer de son bon déroulement

Accueillir les pratiquants à une séance de judo-jujitsu, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter pour mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap

Conduire en sécurité une séance de judo-jujitsu en s'appuyant sur les modalités pédagogiques et les techniques prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser la participation, l'implication et la collaboration des pratiquants

Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long de la séance de judo-jujitsu, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression de chacun et d'intervenir en cas de situation accidentogène

Mettre en œuvre la préparation aux dan et grades (du 1er au 4ème dan) en adaptant les techniques du judo-jujitsu en fonction des caractéristiques des pratiquants afin de leur permettre d'évoluer dans leur pratique du judo-jujitsu

Analyser une séance de judo-jujitsu, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu, sur les observations réalisées au cours de celle-ci, et sur des outils d'évaluation, en vue de proposer des améliorations et d'optimiser la progression des pratiquants

Evaluer un cycle de séances de judo-jujitsu en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer son enseignement et progresser les pratiquants

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- 01** un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique ;
- 02** un entretien conduit à partir de la production d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet ;
- 03** un entretien à partir d'un document transmis par le candidat relatif à la conception d'un cycle d'éveil ou d'initiation du judo-jujitsu et d'un cycle d'apprentissage du judo-jujitsu;

04 une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'apprentissage technique du judo-jujitsu suivie d'un entretien.

Blocs de compétences

RNCP40424BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation</p> <p>Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap</p> <p>Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous</p> <p>Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public</p> <p>Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus</p> <p>Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci</p> <p>Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre</p> <p>Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts</p> <p>Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités</p>	<p>Un entretien à partir de la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.</p>

RNCP40424BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure,</p>	<p>Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité</p>

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage</p> <p>Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous</p> <p>Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation</p> <p>Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics</p>	<p>ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance.</p>

RNCP40424BC03 - Concevoir, conduire, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu, dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Définir les finalités d'un cycle de séances de judo-jujitsu, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment les publics en situation de handicap</p> <p>Définir les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils et le déroulement des séances d'un cycle de judo-jujitsu, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances</p> <p>Définir les conditions de réalisation d'une séance de judo-jujitsu, en tenant compte des caractéristiques de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même et le respect de la réglementation en vigueur</p> <p>Vérifier les conditions de réalisation d'une séance de judo-jujitsu, en tenant compte de son contenu pour s'assurer de son bon déroulement</p> <p>Accueillir les pratiquants à une séance de judo-jujitsu, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter pour mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap</p> <p>Conduire en sécurité une séance de judo-jujitsu en s'appuyant sur les modalités pédagogiques et les techniques prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser la participation, l'implication et la collaboration des pratiquants</p> <p>Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long de la séance de judo-jujitsu, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression de chacun et d'intervenir en cas de situation accidentogène</p> <p>Mettre en œuvre la préparation aux dan et grades (du 1er au 4ème dan) en adaptant les techniques du judo-jujitsu en fonction des caractéristiques des pratiquants afin de leur permettre d'évoluer dans leur pratique du judo-jujitsu</p> <p>Analyser une séance de judo-jujitsu, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu, sur les observations réalisées au cours de celle-ci, et sur des outils d'évaluation, en vue de proposer des améliorations et d'optimiser la progression des pratiquants</p> <p>Evaluer un cycle de séances de judo-jujitsu en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer son enseignement et progresser les pratiquants</p>	<p>01 un entretien à partir d'un document transmis par le candidat relatif à la conception d'un cycle d'éveil ou d'initiation du judo-jujitsu et d'un cycle d'apprentissage du judo-jujitsu ;</p> <p>02 une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'apprentissage technique du judo-jujitsu suivie d'un entretien.</p>

Pré-requis à la validation pour le bloc :

Peut se présenter à la situation d'évaluation certificative, le candidat justifiant d'un niveau technique correspondant au grade 3ème dan, UV 1 et 2 telles que définies par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des blocs de compétences quel qu'en soit le mode d'acquisition.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Les éducateurs sportifs en judo-jujitsu exercent leur métier dans diverses structures : associations notamment sportives, fédérations, collectivités locales, écoles multisports, établissements de santé, centres de prévention,

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du BP JEPS des activités de judo-jujitsu exerce le métier d'éducateur sportif de judo-jujitsu.

Code(s) ROME :

G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité de l'éducateur sportif de judo-jujitsu est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

Attester de la possession du PSC1 ou équivalent ;

attester de la possession du grade 1er dan ou grade équivalent en judo-jujitsu ;

Justifier d'un niveau de pratique personnelle en judo-jujitsu correspondant au grade de 2ème dan en judo-jujitsu.

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC "Concevoir, conduire, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu, dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure" :

Peut se présenter à la situation d'évaluation certificative, le candidat justifiant d'un niveau technique correspondant au grade 3ème dan, UV 1 et 2 telles que définies par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées.

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Oui

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. <p>A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.</p>	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
En contrat d'apprentissage	X		<p>Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. <p>A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.</p>	-
Après un parcours de formation continue	X		<p>Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. <p>A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.</p>	-
En contrat de professionnalisation	X		<p>Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. <p>A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.</p>	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.	
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		<p>Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. <p>A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.</p> <p>Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.</p>	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP40424BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP39926 - BPJEPS - Spécialité Animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle</u>	RNCP39926BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40424BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP40011 - CS - Animation- gestion de projets dans le secteur sportif</u>	RNCP40011BC01 - Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice ET RNCP40011BC02 - Mettre en œuvre un projet d'animation ET RNCP40011BC03 - Gérer un projet dans le secteur du sport
RNCP40424BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP40031 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités du parachutisme</u>	RNCP40031BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40424BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP40034 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Equitation</u>	RNCP40034BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40424BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP40045 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées</u>	RNCP40045BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40424BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP40049 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive</u>	RNCP40049BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40424BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP40050 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Savate et disciplines associées</u>	RNCP40050BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40424BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP38917 - Educateur de handball</u>	RNCP38917BC02 - Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball
RNCP40424BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP39926 - BPJEPS - Spécialité Animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle</u>	RNCP39926BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40424BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou	<u>RNCP40031 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention</u>	RNCP40031BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
de l'animation	<u>Activités du parachutisme</u>	de l'animation
RNCP40424BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP40034 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Equitation</u>	RNCP40034BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
RNCP40424BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP40049 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive</u>	RNCP40049BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
RNCP40424BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<u>RNCP40050 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Savate et disciplines associées</u>	RNCP40050BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
20/11/2024	<u>Arrêté du 8 novembre 2024 portant modification du code du sport (partie arrêtés)</u>
07/11/2024	<u>Décret n° 2024-979 du 6 novembre 2024 actualisant les dispositions générales et communes relatives aux blocs de compétences des diplômes d'Etat de l'animation et du sport et modifiant le code du sport</u>
29/04/2016	Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (codifié)

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
16/02/2025	Arrêté du 5 février 2025 portant création de la mention « activités de judo-jujitsu » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Date de publication de la fiche	01-04-2025
---------------------------------	------------

Date de début des parcours certifiants	17-02-2025
Date d'échéance de l'enregistrement	17-02-2030
Date de dernière délivrance possible de la certification	17-02-2031

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051171310>

Liste des organismes préparant à la certification :

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP36820	BPJEPS - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "éducateur sportif" mention " judo-jujitsu "

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)